

	Casinos	Clubs de jeux	Jeux de loterie en ligne en réseau physique de distribution		Paris sportifs en réseau physique de distribution	Paris sportifs en ligne	Paris hippiques en réseau physique de distribution	Paris hippiques engagés depuis l'étranger mais regroupés en France	Paris hippiques en ligne	Jeux de cercle en ligne
Assiette	PBJ	Produit net des jeux (PBJ abattu de 30%)	Produit Brut des Jeux	Lots et gains non réclamés	Produit Brut des Jeux	Produit Brut des Jeux	Mises	Commission	Mises	Mises
Etat	Prélèvement fixé par barème (6,00% sur la tranche inférieure à 83,50% sur la tranche supérieure) dont le produit est reversé dans un maximum de 10% aux communes d'implantation de casino Le PBJ est diminué de 25% dans le cadre du calcul du prélèvement	Prélèvement progressif : de 5% sur la tranche inférieure à 70% sur la tranche supérieure (dont un montant maximum de 12 millions d'euros reversés à la ville de Paris)	Selon le jeu : 42,00% ou 54,50%	100%	27,90%	33,70%	5,30% (dont 15% reversé aux collectivités territoriales dans la limite de 11 182 394€)	12,00%	5,30% (dont 15% reversé aux collectivités territoriales dans la limite de 11 182 394€)	1,80% (plafonné à 0,9 € par donne en cash Game) dont 15% est reversé aux communes d'implantation de casinos dans la limite de 11 182 394€
Collectivité territoriale	Plafond de 15% du PBJ abattu de 25% Les communes d'implantation de casinos récupèrent un maximum de 10% du prélèvement fixé par barème reversé à l'Etat.									
CSG	11,2% du PBJ des machines à sous abattu de 32%		6,20%							
CRDS	3% du PBJ total		2,20%							
Agence Nationale du Sport			5,10%		6,60%	10,6% (dans la limite du plafond fixé à 34,6 millions d'euros)				
Organisme de sécurité sociale et ANSP					6,60%	10,60%	1,80%		1,80%	0,20% (plafonné à 0,1 € par donne en cash Game)
Sociétés de courses									6,70% (doit être compris entre 5% et 7%)	